



ITATANI Chikako

57 RUE du Temple
75004 PARIS-4E-ARRONDISSEMENT

V/Ref. : B 96/1349 FR (v74-5-lettre)

OBJET : Brevet d'invention - Notification de la délivrance

Courbevoie, le 12.08.22

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la décision de délivrance du brevet d'invention n° **17 01069** (n° de publication 3 072 261).

Le texte de ce titre de propriété industrielle est reproduit en annexe.

Veuillez agréer l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur général de l'Institut National de la Propriété Industrielle

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, is positioned above the name of the signatory.

Philippe CADRE

Directeur de la propriété industrielle



Brevet d'invention

Code de la propriété intellectuelle - Livre VI

DÉCISION DE DÉLIVRANCE

Le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle décide que le brevet d'invention n° **17 01069** dont le texte est ci-annexé est délivré à : **ITATANI CHIKAKO et MALLECABINEOFFICE Société à responsabilité limitée**

La délivrance produit ses effets pour une période de vingt ans à compter de la date de dépôt de la demande, sous réserve du paiement des redevances annuelles.

Mention de la délivrance est faite au Bulletin officiel de la propriété industrielle n° 22/32 du 12.08.22 (n° de publication 3 072 261).

Fait à Courbevoie, le 12.08.22

Pour le directeur général de l'Institut National
de la Propriété Industrielle

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.

Philippe CADRE
Directeur de la propriété industrielle

①⑨ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

COURBEVOIE

①⑪ N° de publication :

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

3 072 261

②① N° d'enregistrement national :

17 01069

⑤① Int Cl⁸ : **A 47 G 25/28 (2018.01)**

⑫

BREVET D'INVENTION

B1

⑤④ DISPOSITIF POUR SUSPENDRE DES MATIERES TYPE TEXTILES.

②② Date de dépôt : 12.10.17.

③③ Priorité :

⑥⑥ Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

☐ Demande(s) d'extension :

⑦① Demandeur(s) : ITATANI CHIKAKO —FR et
MALLECABINEOFFICE Société à responsabilité
limitée — FR.

④③ Date de mise à la disposition du public
de la demande : 19.04.19 Bulletin 19/16.

④⑤ Date de la mise à disposition du public du
brevet d'invention : 12.08.22 Bulletin 22/32.

⑤⑥ Liste des documents cités dans le rapport de
recherche :

Se reporter à la fin du présent fascicule

⑦② Inventeur(s) : ITATANI CHIKAKO.

⑦③ Titulaire(s) : ITATANI CHIKAKO,
MALLECABINEOFFICE Société à responsabilité
limitée.

⑦④ Mandataire(s) : ITATANI Chikako.

FR 3 072 261 - B1



La présente invention concerne un dispositif pour suspendre des matières type textiles, cuirs, papiers, et accessoires textiles de différentes tailles, largeurs, épaisseurs et longueurs et permettant de les présenter, de les ranger en position suspendue, d'être transportées facilement sans les déplier, tout en restant amovibles, qui permet un gain de place et un groupement et dégroupement des matières. Le fait que la matière est maintenue permet un découpage facile de morceaux d'échantillons en respectant leur sens. Ce dispositif est réutilisable, ne laisse aucune trace d'utilisation sur la matière, son utilisation est simple et ne nécessite l'aide d'aucun outil.

Les systèmes existants pour manipulation de matières qui nécessitent de fixer le dispositif de suspension à la matière par, par exemple, des agrafes, colle, coutures sont appelés « système existants » ici. Les matières type textiles, c-à-d des pans de matières comme des échantillons ou des accessoires textiles comme des foulards et non des assemblages comme des vêtements sont appelés ici « matières ». Les systèmes existants créent du volume supplémentaire et ne permettent pas de retirer et remettre la matière suspendue, qui peut s'abîmer par ces manipulations. Les matières existent souvent en différentes tailles pourtant les systèmes existants ne s'adaptent pas aux tailles différentes. Ils masquent la matière sur le dessus. Ils ne sont pas réutilisables. Lorsqu'on veut les ranger avec les dossiers standards, cela nécessite de recouper les tissus, les fixer sur des feuilles cartonnées ou dans des pochettes dans lesquelles elles s'affaissent. Dans tous les cas, les systèmes existants nécessitent un autre dispositif si l'on souhaite les archiver avec les documents papier. Les systèmes existants rendait l'utilisation et la réutilisation difficile. Le problème technique était donc de concevoir des présentations et conserver des matières verticalement sans enlever les propriétés des matières.

Le dispositif selon l'invention permet de remédier à ces inconvénients. L'objectif est d'obtenir une forme de cintre adaptée aux formes courantes des documents papiers, afin de permettre une exploitation et conservation facile dans un local ou dans un bureau, ou pour des présentations extérieures sans enlever sa flexibilité et prenant le moins de place.

Dispositif sous forme de support plan pour suspendre des matières type textiles, cuir, papiers de différentes tailles comprenant au moins une fente (4) pratiquée sur une partie de la longueur du support permettant d'introduire lesdites matières. L'invention caractérisée par sa forme plutôt plate, horizontale, longue et souple ou de façon à être flexible pour certaines parties ou toutes les parties, pourvue d'au moins une fente plutôt longue, avec ou sans encoches à chaque extrémité.

Ce dispositif permet :

- _ d'y insérer facilement la matière sans l'aide d'aucun outil, et de la maintenir.
- _ les matières restent amovibles.
- _ d'y mettre des matières d'épaisseur différentes, avec ou sans pli selon l'épaisseur.

- _ elle convient au changement de largeurs des matières.
 - _ les encoches aux bouts permettent de suspendre les matières dans des rails.
 - _ des trous peuvent être prévus aux extrémités laissant la possibilité de mettre des éléments, tels que une chaîne, cordon, corde, anneaux, tige, crochet, ou d'autres systèmes d'accrochage sans limiter le choix de leur matière pour mettre sur une structure.
- 5
- _ le dispositif peut être réalisé en différentes largeurs, pour une utilisation plus universelle une largeur adaptée aux formats papiers standards permet de ranger matière et documents dans des meubles à dossiers suspendus ou boîte d'archives existants. On peut donc y ranger les matières avec des documents papier.
- 10
- _ on peut passer rapidement de l'état de matière suspendue, rangée, pliée ou détachée complètement du dispositif.

Les figures annexées illustrent l'invention.

Sur la figure 1 est représenté le dispositif de l'invention à plat simplifié avec une fente.

Sur la figure 2 est représenté le dispositif de l'invention avec une deux fentes.

- 15
- Le dispositif se présente sous une forme plate et possède au moins une fente, la partie milieu (2) ou la partie bas (3) exige un caractère souple.

Sur la figure 3 est représenté une variante du dispositif de l'invention avec des encoches.

Sur la figure 4 est représenté une variante du dispositif de l'invention avec des encoches, des trous à chaque extrémité et deux fentes.

- 20
- Sur la figure 5, 6 et 7 est représenté des variantes du dispositif de l'invention composé de plusieurs parties. Sur la figure 7 la partie du milieu (2) est indépendante et attachée par des pièces.

- 25
- Sur la figure 8 est représenté une variante du dispositif de l'invention avec les avantages complets : trous à chaque extrémités de deux taille différentes sans déranger le rôle des encoches.

- 30
- Le dispositif peut posséder un trou à chaque extrémité (6) et (7) symétrique ou non, ou un seul trou, qui peut être de forme ou taille variable. Ces positions des trous sont conçues de manière à ne pas gêner utilisation dans les meubles de documents suspendus. Ces trous donnent de larges possibilités pour une présentation. On peut aussi y suspendre une étiquette, ou attacher avec des anneaux pour les regrouper.

Sur la figure 9 est représenté un détail zoomé de la figure 8.

Sur la figure 10 est représenté en état d'utilisation avec l'insertion d'une matière.

Plier au préalable si nécessaire la matière pour permettre le passage à travers les fentes. La matière est insérée par le haut à travers la fente(4)et ressort par la fente (5). La partie arrière de la matière est passée dans la fente (5). Cette opération n'est pas nécessaire si la matière est suffisamment épaisse pour rester en place par un seul pincement. Sur le figure 11 est représenté le dispositif avec une seule fente, son utilisation est limitée au rangement dans les matériels pour dossiers suspendus ou de tissus épais. Sur la figure 15 montre comment le dispositif fonctionne pour différentes largeurs de matières et pour l'insertion de plusieurs matière.

Sur la figure 16 est représenté le dispositif de l'invention avec des encoches aux extrémités permettant de suspendre les matières dans des rails ou autre système de suspension de dossiers

Sur les figures 12,13 et 14 sont représentés le dispositif avec des éléments tels que une chaîne (9), un cordon , une corde, une tige (10), un crochet (11) de toutes sortes de matières.

Ce mode de réalisation et ses variantes sont des exemples, l'invention peut prendre différentes formes. Le mode de réalisation est proposé en métal mais peut être réalisé dans d'autres matériaux naturel au artificiel, tels que papiers, résines, plastiques, bois, ou d'autres matières composées, recyclées, hybrides ou de nouvelle génération. La plupart des modes de réalisation sont proposés en un seul morceau mais il peut être composé en plusieurs morceaux d'un même matériau ou de matériaux différents en respectant le caractère flexible de la partie milieu (2) ou la partie bas (3).

Cette invention couvre les designs de support plan qui possèdent des formes adaptées à la suspension de matières, avec au moins une fente pour maintenir la matière en gardant les plis sans enlever sa flexibilité.

Le dispositif selon l'invention est particulièrement destiné au rangement et présentation des dites matières, pour les personnels comme les collectionneurs, couturiers ; ou entreprises de fabrication ou de distribution de tissus ou accessoires textiles, de décoration intérieur, merceries, maisons de couture, bureaux de tendances ; ou patrimoine public comme musées et archivistes ; ou toute personnes qui possèdent et conservent des matières qui ne sont pas de longs métrages.

Ci-dessous la légende des figures 8 et 9:

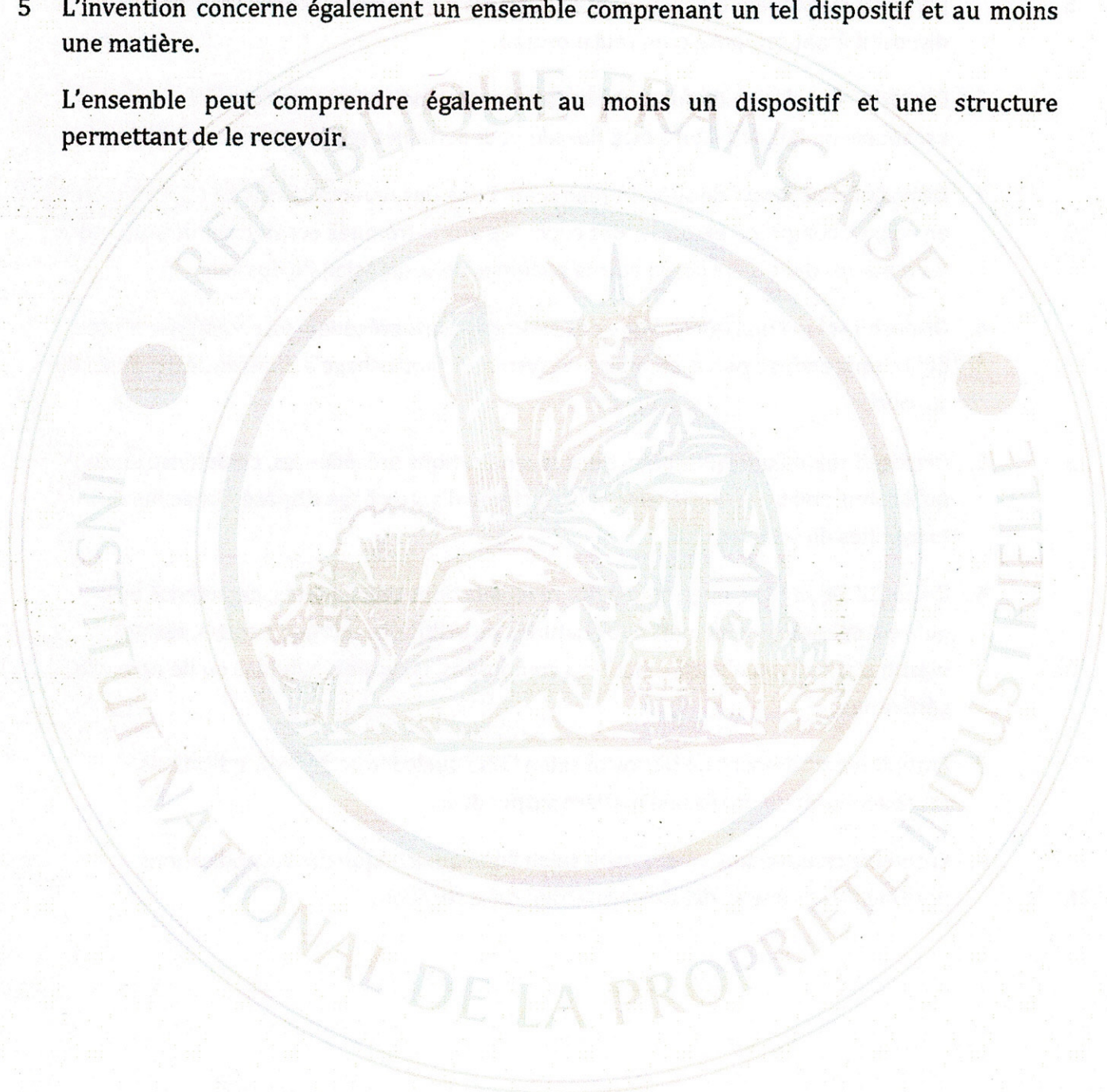
- 1 : partie supérieur
- 2 : partie milieu
- 3 : partie inférieure
- 4 : fente supérieure
- 5 : fente inférieure
- 6 et 7: trou
- 8 : encoche

Le dispositif peut comprendre au moins un système d'accrochage à l'une des extrémités du support.

Le dispositif peut comprendre préférentiellement un système d'accrochage disposé à chacune des extrémités du support.

- 5 L'invention concerne également un ensemble comprenant un tel dispositif et au moins une matière.

L'ensemble peut comprendre également au moins un dispositif et une structure permettant de le recevoir.



REVENDICATIONS

- 5 1. Dispositif sous forme de support plan pour suspendre des matières type textiles, cuir, papiers de différentes tailles comprenant au moins deux fentes (4) pratiquées dans une partie de la longueur du support et permettant d'introduire lesdites matières, le dispositif étant composé d'un seul morceau.
2. Dispositif sous forme de support plan selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est souple ou fait de façon à être flexible pour certaines parties ou toutes les parties.
- 10 3. Dispositif sous forme de support plan selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce qu'il comprend en outre, des encoches aux extrémités permettant de suspendre les matières dans des rails ou autres systèmes de suspension de dossiers.
4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comprend, en outre, au moins un système d'accrochage à l'une des extrémités du support.
- 15 5. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comprend préférentiellement un système d'accrochage disposé à chacune des extrémités du support.
- 20 6. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il est en métal ou en matériaux naturels ou artificiels, tels que papiers, résines, plastiques, bois, ou d'autres matières composées, recyclées, hybrides ou de nouvelle génération.
7. Ensemble comprenant un dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes et au moins une matière suspendue.
- 25 8. Ensemble comprenant un dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes et une structure permettant de le recevoir.

FIGURE 1

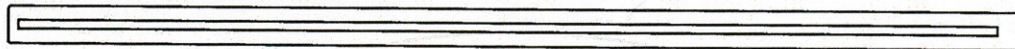


FIGURE 2

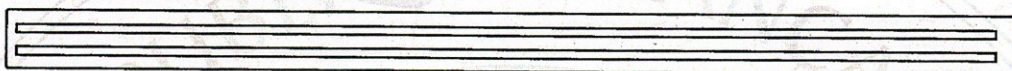


FIGURE 3

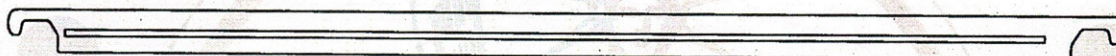


FIGURE 4

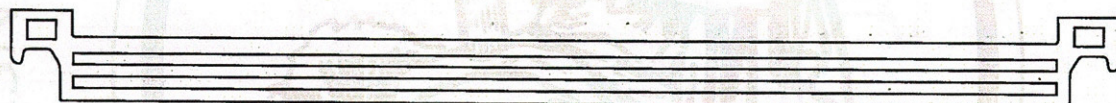


FIGURE 5

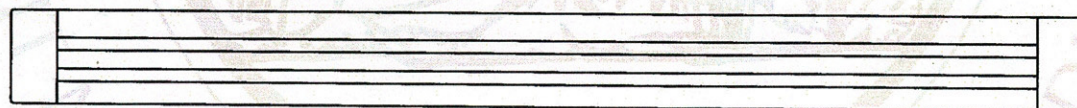


FIGURE 6

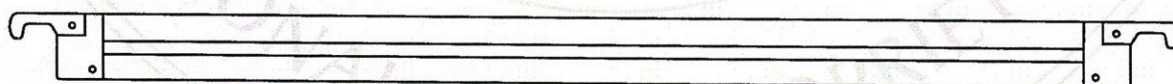


FIGURE 7

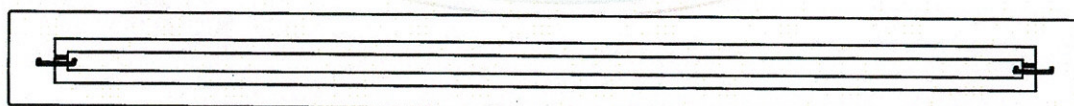


FIGURE 8

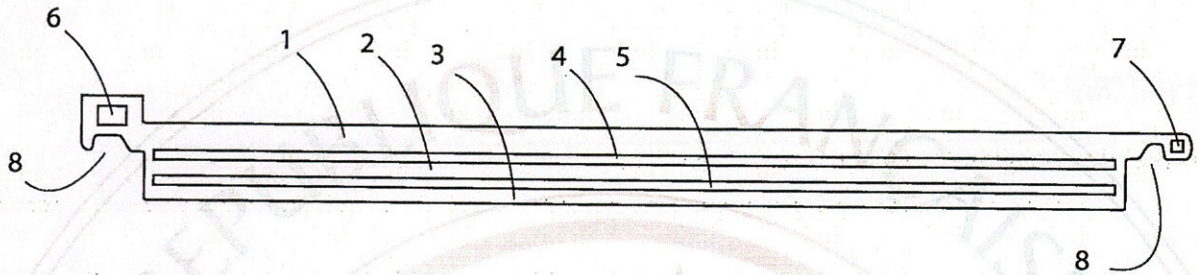


FIGURE 9

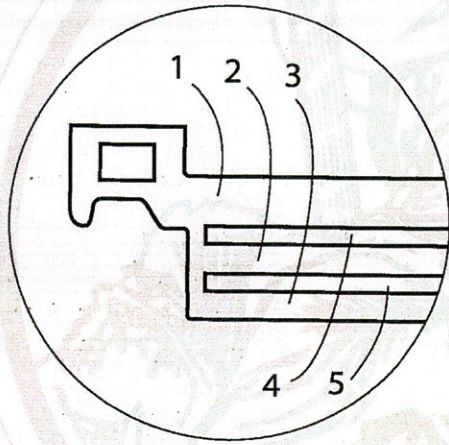


FIGURE 10

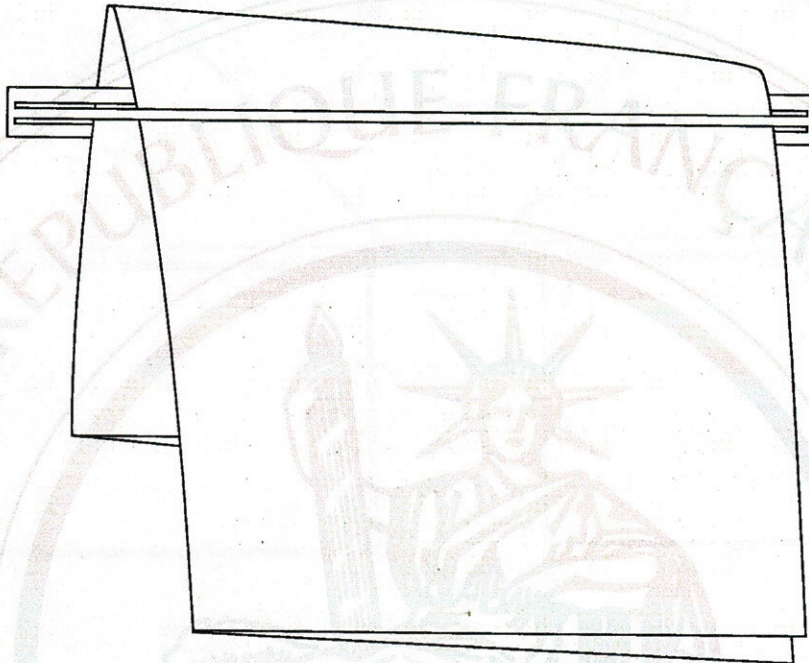


FIGURE 11

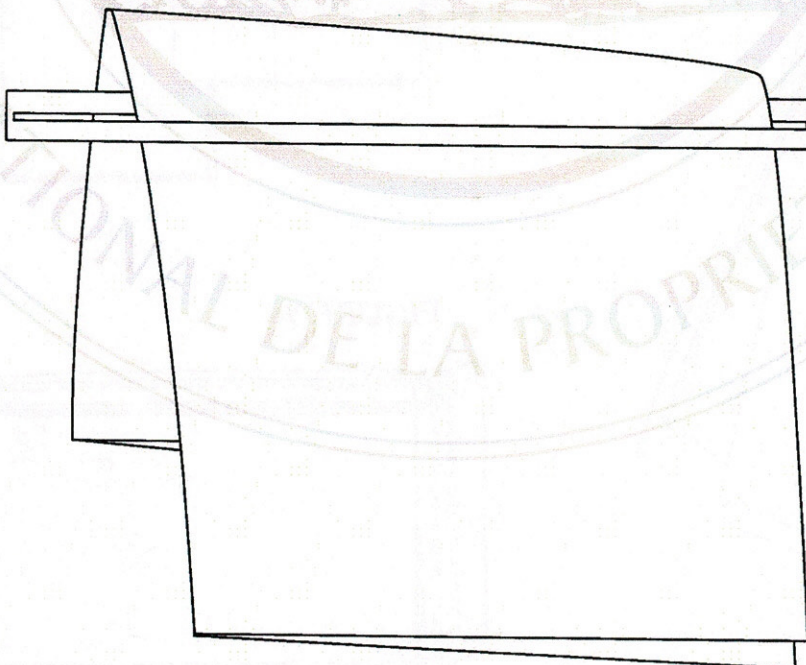


FIGURE 12

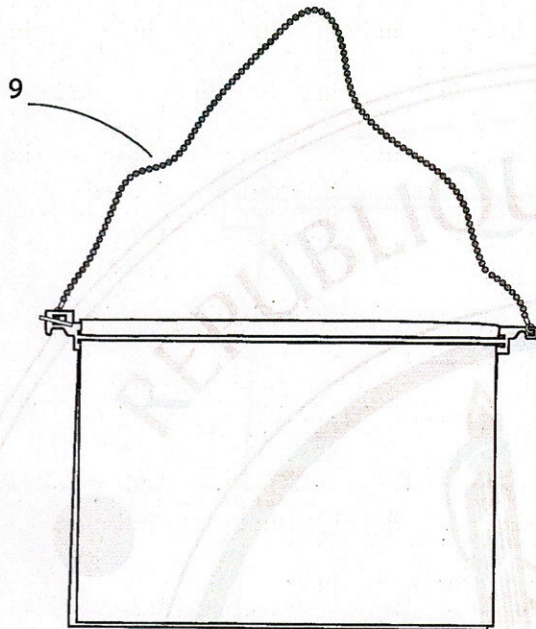


FIGURE 13

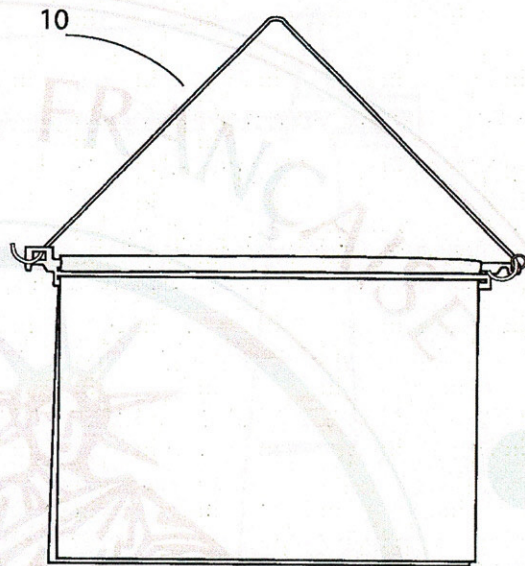


FIGURE 14

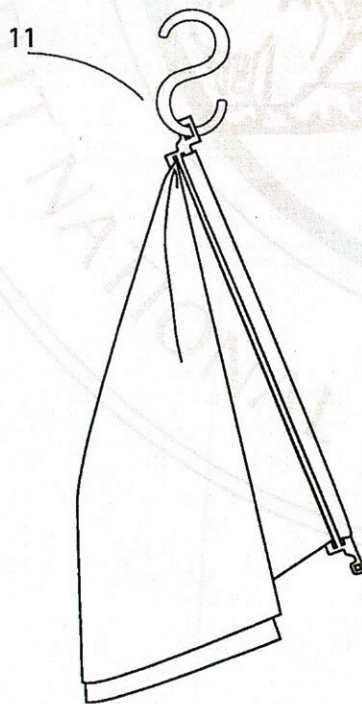


FIGURE 15

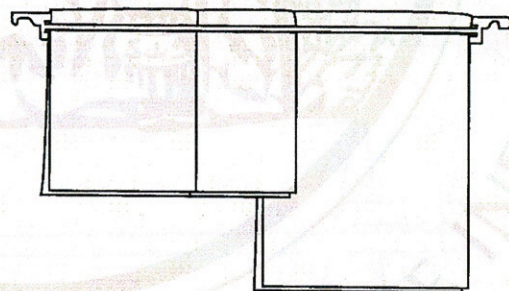
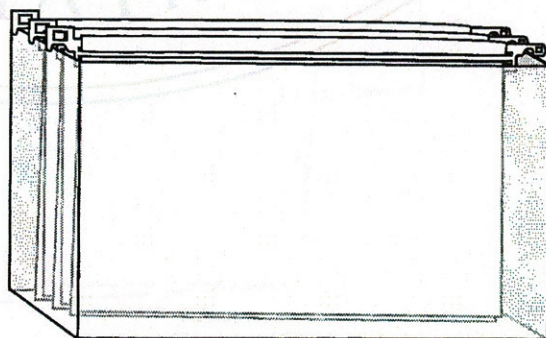


FIGURE 16



RAPPORT DE RECHERCHE

articles L.612-14, L.612-53 à 69 du code de la propriété intellectuelle

OBJET DU RAPPORT DE RECHERCHE

L'I.N.P.I. annexe à chaque brevet un "RAPPORT DE RECHERCHE" citant les éléments de l'état de la technique qui peuvent être pris en considération pour apprécier la brevetabilité de l'invention, au sens des articles L. 611-11 (nouveau) et L. 611-14 (activité inventive) du code de la propriété intellectuelle. Ce rapport porte sur les revendications du brevet qui définissent l'objet de l'invention et délimitent l'étendue de la protection.

Après délivrance, l'I.N.P.I. peut, à la requête de toute personne intéressée, formuler un "AVIS DOCUMENTAIRE" sur la base des documents cités dans ce rapport de recherche et de tout autre document que le requérant souhaite voir prendre en considération.

CONDITIONS D'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT DE RECHERCHE

☒ Le demandeur a présenté des observations en réponse au rapport de recherche préliminaire.

☐ Le demandeur a maintenu les revendications.

☒ Le demandeur a modifié les revendications.

☐ Le demandeur a modifié la description pour en éliminer les éléments qui n'étaient plus en concordance avec les nouvelles revendications.

☐ Les tiers ont présenté des observations après publication du rapport de recherche préliminaire.

☐ Un rapport de recherche préliminaire complémentaire a été établi.

DOCUMENTS CITES DANS LE PRESENT RAPPORT DE RECHERCHE

La répartition des documents entre les rubriques 1, 2 et 3 tient compte, le cas échéant, des revendications déposées en dernier lieu et/ou des observations présentées.

☒ Les documents énumérés à la rubrique 1 ci-après sont susceptibles d'être pris en considération pour apprécier la brevetabilité de l'invention.

☐ Les documents énumérés à la rubrique 2 ci-après illustrent l'arrière-plan technologique général.

☐ Les documents énumérés à la rubrique 3 ci-après ont été cités en cours de procédure, mais leur pertinence dépend de la validité des priorités revendiquées.

☐ Aucun document n'a été cité en cours de procédure.

1. ELEMENTS DE L'ETAT DE LA TECHNIQUE SUSCEPTIBLES D'ETRE PRIS EN CONSIDERATION POUR APPRECIER LA BREVETABILITE DE L'INVENTION

JP 2001 299555 A (OTSUKA CHEMICAL CO LTD) 30 octobre 2001 (2001-10-30)

DE 44 11 908 A1 (HAJI-HASCHEMI) 14 décembre 1995 (1995-12-14)

US 946 900 A (HEALD) 18 janvier 1910 (1910-01-18)

FR 1 448 015 A (RALUY VINUALES) 5 août 1966 (1966-08-05)

2. ELEMENTS DE L'ETAT DE LA TECHNIQUE ILLUSTRANT L'ARRIERE-PLAN TECHNOLOGIQUE GENERAL

NEANT

3. ELEMENTS DE L'ETAT DE LA TECHNIQUE DONT LA PERTINENCE DEPEND DE LA VALIDITE DES PRIORITES

NEANT